

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

Présents: Jacques FRADIN Maire, Sylvie GUITTON, Annie GADREAU, Alain OUVRARD, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Patrice PASSEBON, Julien PINTAUD, Christian OUINTARD, Carole STHEMER.

A donné pouvoir : Claude GUITTON à Jacques FRADIN.

Absente et excusée : Hélène CAQUINEAU. Secrétaire de séance : Sylvie GUITTON.

Jacques FRADIN rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail en date du 26 août 2021 :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Créances irrécouvrables
- Recrutement d'un agent technique
- Lancement du concours d'architectes pour la rénovation de la salle socio-éducative
- Subvention 4L Trophy
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Jacques FRADIN rappelle que le projet de compte-rendu a été transmis aux élus par mail en date du 1st septembre 2021 et demande s'il y a des modifications à y apporter avant son approbation.

Carole STHEMER, absente lors de la précédente réunion, demande des explications sur plusieurs points évoqués en séance ; Jacques FRADIN lui apporte les informations nécessaires.

Aucune observation n'étant à y apporter, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- valide le compte-rendu de la réunion du 29 juillet 2021.
 - « Pour »: 13; « Contre »: 0; « Abstention »: 1

CREANCES IRRECOUVRABLES

Jacques FRADIN informe les élus qu'il a reçu de la Trésorerie de Coulonges s/l'Autize, des demandes d'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables ; en effet, malgré les relances et les différentes actions mises en place, la Trésorerie n'a pu recouvrer les titres.

Il s'agit principalement d'impayés « cantine » et d'un impayé concernant la réservation de la salle socio-éducative.

La Trés orerie demande l'admission en non-valeurs de ces titres.

CONSEIL MUNICIPAL _ 2 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

prend acte des sommes à passer en admission en non-valeurs de produits irrécouvrables :

Compte	Montants présentés	Motif de la demande
6542	325.10 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
6541	2 324.38 €	Combinaison infructueuse d'actes et/ou montant inférieur à un seuil autorisé

donne pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à ces admissions en non-valeurs.
« Pour »: 14; « Contre »: 0; « Abstention »: 0

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Jacques FRADIN relate les entretiens qui ont eu lieu pour le recrutement d'un agent technique ; 4 candidats ont été reças une première fois, puis deux ont eu d'autres entretiens physiques ou téléphoniques.

Durant cette même période, il s'est avéré nécessaire de renforcer l'équipe d'agents techniques, notamment pour assurer comme il faut l'entretien des espaces verts. Un recrutement a eu lieu pour une première période, puis reconduit. Cet agent ayant donné entière satisfaction, il lui a été proposé un contrat pour une durée d'une année.

Un débat a lieu suite au recrutement et qu'au final, aucun candidat n'ait été retenu.

Après quoi, Jacques FRADIN propose la création d'un emploi non permanent à temps complet, que l'inscription soit faite sur le tableau des effectifs du personnel avec effet rétroactif au 1^{et} septembre 2021 :

Nombre	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail
d'emplois		Niveau de recrutement	hebdomadaire
UN	Adjoint technique	Agent technique Catégorie C	35h/semaine

Il convient aussi, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, de supprimer un poste d'« adjoint technique principal de 2º classe » qui n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- accepte la proposition ci-dessus dans les conditions précitées
- charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent technique
- s'assure que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget « Chapitre 64 – article 6413 »
- s'assure de la mise à jour du tableau des effectifs. « Pour »: 13; « Contre »: 0; « Abstention »: 1

LANCEMENT DU CONCOURS D'ARCHITECTES POUR LA RENOVATION DE LA SALLE SOCIO-EDUCATIVE

Jacques FRADIN porte à la connaissance des élus que les tuiles endommagées sur la toiture de la salle socio-éducative vont être changées, semaine 31, par l'entreprise FRAFIL Construction ; le coût est estimé à 2.400 €. Ainsi fait, la salle pourra être à nouveau proposée à la location pour des manifestations diverses.

Une réflexion doit maintenant être menée sur la rénovation de cette salle. Dans un premier temps, un concours d'architectes doit être lancé : plusieurs noms sont avancés (M. COGNY, Mme BECK, Mme NOGUES, M. CHRETTEN, M. BILLAUD, M. VICTOR).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

 accepte la proposition et autorise le Maire à lancer un concours d'architectes pour la rénovation de la salle socio-éducative

CONSEIL MUNICIPAL _ 2 SEPTEMBRE 2021

2

- · charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour le lancement de ce concours
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

« Pour »: 14; « Contre »: 0; « Abstention »: 0

SUBVENTION 4L TROPHY

Jacques FRADIN rappelle que les deux participantes au 4L Trophy sont venues présenter leur projet lors du Consel Municipal du 2 septembre dernier. Pour financer leur projet, elles sollicitent les communes, voire des entreprises, pour leur apporter leur soutien.

Leur action a un but humanitaire. La commune pourrait leur accorder une subvention ; le logo de la commune pourrait être également apposé sur leur voiture si des emplacements sont encore disponibles.

Après débat, une subvention de 400 € pourrait leur être allouée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

décide d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire de la subvention	A verser en 2021
4L Trophy	400.00 €

dit que la somme de 400 € est prévue à l'article 6574 du budget primitif 2021.
« Pour » : 14; « Contre » : 0; « Abstention » : 0

QUESTIONS DIVERSES

♣ Rentrée scolaire 2021-2021

Les effectifs sont respectivement de 35 « classes maternelles » et 75 « classes élémentaires ».

↓ Cantine

Un nouvel intendant est arrivé au Collège Roger Thabault.

Par ailleurs, deux nouveaux agents viennent d'intégrer l'équipe déjà en place.

La séance est levée à 21h55.